

Steinfort, le 12 janvier 2022

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que les arrêtés suivants ont été émis :

- l'arrêté N° 3A/2021/5486/176 du 30 décembre 2021 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à SARL MOULIN DE KLEINBETTINGEN à exploiter un élévateur à fourches marque JUNGHEINRICH, type EKX 516K, numéro de construction FN651366.
- l'arrêté N° 3A/2021/5485/176 du 30 décembre 2021 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à SARL MOULIN DE KLEINBETTINGEN à exploiter un élévateur à fourches marque JUNGHEINRICH, type EFG216, numéro de construction FN650036.
- l'arrêté N° 3A/2021/5490/176 du 30 décembre 2021 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à SARL MOULIN DE KLEINBETTINGEN à exploiter un élévateur à fourches marque JUNGHEINRICH, type EJD 120, numéro de construction 98313202.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Les dossiers respectifs peuvent être consultés au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public ainsi que sur le site internet de l'ITM.

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre



Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal